

SYNDICAT DU BASSIN VERSANT DE OISE AMONT

PROCES-VERBAL DU COMITE SYNDICAL

Séance du 25 MARS 2021

Date de convocation : 19 mars 2021

Nombre de membres présents : 27

Nombre de membres en exercice : 45

Nombre de membres votants : 27

L'an deux mil vingt et un, le vingt-cinq du mois de mars à 17h00, le Comité syndical légalement convoqué, s'est réuni en séance dans la salle de fêtes de la commune de Guise, sous la présidence de Monsieur DUMON Patrick

Conformément à la loi n° 2020-1379 du 14 novembre 2020, prolongeant l'état d'urgence sanitaire jusqu'au 1^{er} juin 2021, les syndicats mixtes fermés et EPCI à fiscalité propre peuvent bénéficier d'un quorum allégé au tiers des membres présents

Etaient présents :

Délégués de la communauté de communes du Sud Avesnois : Messieurs BAILLEUL Bernard et PERAT Luc.

Délégués de la communauté de communes des Trois Rivières : Mesdames et Messieurs BESNOU Jacky, DUPRE Michel, DUVERDIER Jérôme, MARLANT Yannick, THOMAS Jean-Jacques.

Délégués de la communauté de communes de la Thiérache du Centre : Mesdames et Messieurs ALLIOT Guy, CARLIER Daniel, CHOULETTE Jérémie, DEGARDIN Michèle, DURSENT Jérôme, GRAVET Didier, GUILLAUME Alain, MEURA Frédéric, PREDHOMME Raymond, LOCHERON Monique, WATTIER Marie-Anne et CAIL Roselyne.

Etaient excusés : Madame LUSTENBERGER Corinne

Délégués de la communauté de communes Thiérache Sambre et Oise : Mesdames et Messieurs BOCQUILLON Xavier, COCHET Hugues, DELAMOUR Patrick, DUMON Patrick, PIROTTE Jean-Paul, WILLEMAIN Marc, EGRET Jean-Luc et FORTIN Marie-Claire.

Etaient excusés : Messieurs Christian BRUNET et Hervé FLAMANT.

A été nommé secrétaire de séance : Monsieur DELAMOUR Patrick délégué de la Communauté de Communes Thiérache Sambre et Oise

Assistaient également :

Tanguy LADRIERE et Nicolas PAUTROT chargés de mission à l'Union des syndicats d'aménagement et de gestion des milieux aquatiques de l'Aisne.

Monsieur DUMON excuse Madame POTAR, Directrice de l'Union des syndicats, souffrante.

1. Approbation du procès-verbal de séance du 4 mars 2021

Le procès-verbal transmis à l'ensemble des délégués ne faisant l'objet d'aucune remarque est adopté à l'unanimité.

2. Vote du compte administratif 2020 – délibération n°2021-11

Rapporteur : le Président de séance, GUILLAUME Alain

Sous la présidence de Monsieur GUILLAUME Alain délégué de la Communauté de Communes Thiérache du Centre nommé en séance, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2020 dressé par Monsieur Patrick DUMON Président, après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré :

Monsieur Patrick DUMON, président, quitte la salle et ne prend pas part au vote.

- 1° Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

nement	Investissement		Ensemble	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédents
50 477,73		147 071,62	0,00	197 549,35
299 369,44	114 249,99	27 332,23	346 399,26	326 701,67
349 847,17	114 249,99	174 403,85	346 399,26	524 251,02
117 697,90	0,00	60 153,86		60 153,86
0,00	245 958,40	169 186,00	245 958,40	169 186,00
117 697,90	245 958,40	229 339,86	245 958,40	347 037,76
117 697,90		-16 618,54		101 079,36

- 2° Constate pour le compte administratif les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relative au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes :
- 3° Reconnaît la sincérité des restes à réaliser :
- 4° Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus :

VOTE : Adoptée à l'unanimité des présents

3. Approbation du compte de gestion 2020 – délibération n°2021-12

Rapporteur : Patrick DUMON, le Président

Le comité syndical :

Après s'être fait présenter les budgets primitifs et supplémentaires de l'exercice 2020 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2020.

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2019 celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandants de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses opérations.

Considérant de la régularité des opérations.

1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2020 au 31 décembre 2020 y compris celles relatives à la journée complémentaire.

2° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2020 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes.

3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives :

- déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2020 par le Receveur, visé et certifié conforme par ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

VOTE : Adoptée à l'unanimité des présents

4. Affectation définitive de résultat de fonctionnement – délibération n°2021-13

Rapporteur : Patrick DUMON, le Président

Le comité syndical,

Après avoir examiné le compte administratif 2020 et constaté un excédent de fonctionnement de 101 079,36€, le comité syndical, décide à l'unanimité :

- D'affecter le résultat de fonctionnement de l'exercice 2020 conformément au document joint à la présente,
- De donner tout pouvoir au Président pour l'exécution de cette décision.

VOTE : Adoptée à l'unanimité des présents

5. Vote des contributions 2021 – délibération n°2021-14

Rapporteur : Patrick DUMON, le Président

Le comité syndical,

Il propose de fixer les contributions annuelles des collectivités adhérentes pour un montant de 219 039,80 € au titre de l'année 2021 réparties comme suit :

EPCI-FP	Caractéristiques			Coefficient (15%, 15%, 70%)	Cotisations 2021
	Surface dans le BV* (ha)	Linéaire de cours d'eau dans le BV* (m)	Population DGF dans le BV* (hab)		
Thiérache du Centre	26 245	289 132	13 365	28,40%	62 570.03 €
3 Rivières	24 621	382 490	21 585	40,71%	88 838.04 €
Thiérache Sambre et Oise	19 900	192 970	13 674	25,85%	56 595.73 €
Sud aversnois	1 121	16 010	3367	5,04%	11 036.00 €
TOTAL :	71 887	880 602	52 572	100%	219 039,80 €

*BV : Bassin versant

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents, le Comité syndical, décide :

- D'approuver les contributions 2021 des collectivités adhérentes arrêtées à la somme de 219 039,80 € conformément à la répartition ci-dessus,

De donner tout pouvoir au Président pour l'exécution de cette décision.

VOTE : Adoptée à l'unanimité des présents

6. – Vote du budget primitif 2021 - délibération n° 2021-15

Rapporteur : Patrick DUMON, le Président

Monsieur le Président présente au comité syndical le projet de budget primitif 2021 comprenant les projets présentés et retenus lors de la réunion du Débat d'Orientations Budgétaires 2021

Après examen, le comité syndical décide à l'unanimité,

- d'approuver le budget primitif pour l'année 2021 arrêté sur les bases suivantes :

- **section de fonctionnement :**
 - dépenses = recettes 1 046 612.00 €
- **section d'investissement :**
 - dépenses = recettes 533 507.96 €

VOTE : Adoptée à l'unanimité des présents

7. Adhésion du syndicat mixte marne et surmelin à l'Union des syndicats d'aménagement et de gestion des milieux aquatiques – délibération n°2021- 16

Rapporteur : Patrick DUMON, le Président

Monsieur le Président informe le comité syndical de la demande d'adhésion à l'Union des syndicats d'aménagement et de gestion des milieux aquatiques du syndicat mixte Marne et Surlélin ;

Il précise également que cette demande d'adhésion a été approuvée par le comité syndical de l'Union des syndicats d'aménagement et de gestion des milieux aquatiques par délibération en date du 28 janvier 2021, Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le comité syndical décide :

- d'approuver la demande d'adhésion à l'Union des syndicats d'aménagement et de gestion des milieux aquatiques du syndicat mixte Marne et Surlélin,
- de donner tout pouvoir au Président pour l'exécution de ces décisions.

VOTE : Adoptée à l'unanimité des présents

Au titre des questions diverses

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est close à 19h30.

Le Président,

Patrick DUMON

